



CONCOURS

REALISATION DE PAIN D'EPICES

REGLEMENT INTERIEUR

La commission de la promotion culturelle de la mairie de Saint-Maur (36) organise le premier concours de pains d'épices à l'occasion du marché de Noël qui aura lieu le **samedi 30 novembre 2024**.

La commission assure le règlement, propose les membres du jury et se charge des récompenses des lauréats.

Le concours de pains d'épices applique le règlement suivant :

PARTICIPANTS :

Il s'agit d'un concours pour amateurs ouvert à tous, enfants et adultes. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20/11/2024.

Les candidats devront s'inscrire en mairie et remplir une fiche de renseignements comprenant les NOM, Prénom, Adresse, Tel, Mail.

CONDITIONS POUR CONCOURIR:

Les participants s'engagent à ne présenter que des pains d'épices de leur production à concurrence d'un pain d'épices par candidat.

Le pain d'épices devra être réalisé en format moule à cake, sera non découpé et emballé sous film alimentaire.

Chaque pain d'épices devra être identifié en portant une fiche de renseignement (voir page 3) comprenant les NOM et Prénom du candidat, ainsi que la liste précise des ingrédients utilisés pour la réalisation du pain d'épices et la date de réalisation.

Le comité d'organisation leur donnera un numéro garantissant l'anonymat auprès du jury du concours.

Chaque pain d'épices après délibération du jury restera la propriété de l'organisateur du concours.

DATE DE DEPOT DES PAINS D'EPICES :

Les pains d'épices destinés au concours devront être déposés en mairie aux heures d'ouverture à partir du lundi 25 novembre et jusqu'au jeudi 28 novembre 12H00, dernier délai.

COMMUNICATION DES RESULTATS :

Le classement du concours donnera lieu à l'attribution d'une récompense aux 3 lauréats ayant réuni le plus de suffrages des membres du jury.

Les résultats et la remise des récompenses auront lieu lors du marché de Noël du 30/11/2024 vers 17H30

COMPOSITION DU JURY :

Le jury sera composé de 5 membres, choisis par la commission.

Chaque jury aura à sa disposition une grille de notation avec 5 critères pour établir les notes :

- Aspect
- Odeur
- Goût
- Tactile en main
- Tactile en bouche

Une note sur 20 sera donnée dans chaque thème et la note inférieure à 5 dans l'un des thèmes sera éliminatoire.

DROIT A L'IMAGE :

Utilisation des informations et droit à l'image : les informations demandées à l'inscription seront utilisées par l'organisateur notamment pour la publication du palmarès. Les photographies prises durant l'évènement pourront être utilisées sur les supports de communication de la ville de Saint-Maur.

Afin de respecter les règles fixées par le Règlement Général de Protection des Données, les informations communiquées par les candidats au concours (nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone) ne seront conservées que jusqu'à la promulgation des résultats du concours.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(à compléter et à remettre avec le pain d'épices)

NOM du candidat au concours :

Prénom :

Date de réalisation :

Liste exhaustive des ingrédients utilisés pour la réalisation du pain d'épices :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

Date de dépôt en mairie :

N° attribué au pain d'épices :